

COURS D'ÉVEIL ET INITIATION

Éveil 1 (4/5 ans)

Samedi : 10h30 - 11h30

Éveil 2 (5 ans/6 ans débutant)

Samedi : 11h30 - 12h30

Initiation 1 (6 ans)

Samedi : 13h30 - 14h30

Initiation 2 (5/6 ans)

Mercredi : 15h - 16h



COURS DE CLASSIQUE

Classique 1

Débutant à partir de 7/8 ans

Vendredi : 17h - 18h

Samedi : 15h30 - 16h30

Classique 2/3

Mercredi : 13h30 - 15h

Samedi : 9h15 - 10h30

Classique 3

Mardi : 19h - 20h30

Mercredi : 16h30 - 18h

Classique avancé

Mercredi : 19h - 20h30

Pointes classique niveau 1/2

Samedi : 14h30 - 15h30

Vendredi : 18h - 19h15

Pointes classique niveau avancé

Vendredi : 19h15 - 20h45

COURS DE JAZZ

Jazz enfant 1 à partir de 7/9 ans

Mercredi : 18h - 19h

Jazz enfant 2 à partir de 9/10 ans

Mardi : 18h - 19h

Jazz Ado 1/2

Jeudi : 18h - 19h15

Jazz ado 3 avancé

Jeudi : 19h15 - 20h45

Jazz adultes intermédiaires

Jeudi : 20h45 - 22h

Jazz adultes avancé

Mardi : 20h45 - 22h15

ÉCOLE DE DANSE - FORFAIT ANNUEL

QUOTIENT	1 cours par semaine éveil ou initiation	1 cours par semaine classique ou jazz
1) 0 à 283	167,65 €	195,60 €
2) 284 à 365	173,50 €	202,10 €
3) 366 à 446	179,55 €	208,80 €
4) 447 à 528	185,90 €	215,60 €
5) 529 à 587	192,40 €	222,70 €
6) 588 à 620	199,10 €	230,05 €
7) 621 à 833	206,10 €	237,70 €
8) 834 et plus	209,60 €	244,50 €
Enfants non osnysois	289,40 €	331 €

ÉCOLE DE DANSE - FORFAIT ANNUEL

QUOTIENT	2 cours par semaine	3 cours par semaine
1) 0 à 283	252,70 €	319,40 €
2) 284 à 365	261,60 €	330,50 €
3) 366 à 446	270,80 €	342,10 €
4) 447 à 528	280,40 €	354 €
5) 529 à 587	290,20 €	366,40 €
6) 588 à 620	300,40 €	379,30 €
7) 621 à 833	310,80 €	392,60 €
8) 834 et plus	315,90 €	399,10 €
Enfants non osnysois	435,80 €	525,50 €

La facturation se fait à l'année. Elle sera envoyée début octobre. **Il est possible de payer la facture en 1 fois ou en 3 fois (novembre, décembre et janvier)** à condition d'avoir accepté un prélèvement automatique. La facture vous est adressée par courrier à votre domicile.

Les familles demeurant à Osny peuvent bénéficier de **tarifs adaptés à leur quotient familial**. Pour cela, contactez le service des Régies au 01 34 25 42 18.

Toute absence doit être signalée au service culturel au 01 34 25 42 04, soit par l'élève majeur soit par les parents s'il s'agit d'un élève mineur.

En cas d'abandon après les trois premiers cours de l'année scolaire, aucune facturation ne sera établie, à condition que la résiliation soit confirmée par écrit et adressée au service culturel avant le 1^{er} octobre.

Aucun remboursement en cours d'année ne sera effectué sauf dans les cas suivant :

- déménagement de la famille à plus de 15 km
- accident ne permettant plus la pratique de l'activité sur la base d'un certificat médical,
- absence non remplacée du professeur à partir du 4^e cours non assuré.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- tout mois commencé est dû.
- le remboursement se ferait au prorata des mois résiduels par dixième de la participation annuelle.

Certificat médical obligatoire dès le premier cours

L'école municipale de danse se situe dans les locaux du Forum des arts et des loisirs. Elle dispose d'une salle équipée, d'un parquet et de miroirs adaptés à la pratique de la danse.

Les élèves proposent au mois de juin, en alternance une année sur deux, un gala ou un spectacle pour présenter leur travail de l'année.



L'école de danse sera présente le 8 septembre
au Forum des associations.
(Gymnase Roger Moritz, près de la clinique Ste Marie
et du Lycée P.E Victor)

Service Culturel
01 34 25 42 04

i.chailliou@ville-osny.fr

ou

Forum des arts et des loisirs
01 30 38 20 43



ÉCOLE MUNICIPALE
DE DANSE

2019 / 2020